



## Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 18 mai 2011.

L'an deux mil onze, le 18 mai, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Moulhard, Salle Polyvalente - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président.

### TITULAIRES PRESENTS

Madame Claudette PROVOT (Les Autels-Villevillon) ; Monsieur Dominique BERANGER et Monsieur Loïc LEGRAND (La Bazoche-Gouet) ; Monsieur Philippe MASSON et Monsieur Yves BERNARD (Brou) ; Monsieur Alain EDMOND (Bullou) ; Monsieur Thomas BLONSKY et Monsieur Jean DIONNET (Chapelle-Royale) ; Monsieur André BRAULT et Monsieur Patrice SALLE (Dampierre-sous-Brou) ; Madame Brigitte PISTRE (Frazé) ; Monsieur François MALZERT et Monsieur Claude JUMEAU (Gohory) ; Monsieur Thierry BOUTHIER (Luigny) ; Madame Mariette GOUGET (Mézières-au-Perche) ; Monsieur Joël FAUQUET et Monsieur Jean-Paul ROBIN (Montigny-le-Chartif) ; Monsieur Patrick MARTIN et Monsieur François CHENEAU (Mottereau) ; Monsieur Didier NEVEU et Monsieur Jean-Claude MELIAND (Moulhard) ; Monsieur Luc BONVALLET et Monsieur Marc FROGER (Unverre) ; Monsieur Dominique DOUSSET (Yèvres).

### Etaient absents suppléés :

Monsieur Alain GAUTHIER, suppléé par Monsieur Philippe LEBEL (Frazé) ; Monsieur Bruno PERRY, suppléé par Monsieur Pierre LUCAS (Yèvres).

### Etaient absents excusés

Monsieur Luc CALLU (Les Autels-Villevillon) ; Monsieur Yannick MONACO (Brou) ; Monsieur Michel ALEXANDRE (Bullou) ; Monsieur Michel RICOUL (Luigny) ; Monsieur Dominique PRIEUR (Mézières-au-Perche).

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie de son accueil, Monsieur le Maire de Moulhard et de leur présence, les membres du Conseil communautaire.

Il fait part des excuses des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 9 mars 2011, sont approuvés (sans observation).

Le Conseil Communautaire donne son accord aux additifs suivants, à l'ordre du jour :

- Pôle Excellence Rurale : demande de subvention FEDER
- Désignation d'un « Référent local ». A l'initiative du Pays Perche : mise en place d'une politique d'accueil de nouveaux publics dans le Perche).

### **A – Finances**

#### **1 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.**

L'Assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, Décide, à la majorité (4 voix contre), de retenir les taux suivants pour l'année 2011 :

- |                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| - Taux de taxe d'habitation :      | 9.27 %  |
| - Taux de taxe sur le foncier bâti | 0.174 % |
| - Taux de TFNB                     | 1.87 %  |

**Décide, à l'unanimité,** de maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 19.41 %

#### **2 - Décision modificative n°1**

Le Conseil Communautaire décide de voter une décision modificative, afin de régulariser le budget principal en fonction des montants des dotations et recettes fiscales 2011 réelles.

#### **3 - taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Année 2011**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de fixer les taux d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les taux suivants :

10, 10 % pour les communes concernées par le SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

A savoir. Les Autels Villevillon, La Bazoche-Gouet, Chapelle-Royale, Frazé, Luigny, Montigny-le-Chartif, Moulhard.

12.89 % pour les communes concernées par le SICTOM Brou-Bonneval-Illiers et qui bénéficient d'un seul ramassage par semaine.

A savoir. Bullou, Dampierre-sous-Brou, Gohory, Mézières-au-Perche, Mottereau, Unverre, et certains secteurs de Brou et Yèvres.

16.11 % pour les communes concernées par le SICTOM Brou-Bonneval-Illiers, qui bénéficient de plusieurs ramassages par semaine.

A savoir. Une partie des communes de Brou et Yèvres.

#### **4 - Fonds de concours 2011. Attribution.**

Lors de sa réunion en date du 5 mai 2011, la commission des Finances a examiné les dossiers de demandes de Fonds de concours adressés à la Communauté de Communes.

Deux communes ont sollicité une aide financière : Brou et Mottereau.

Brou. Travaux de réfection de la piste de prévention routière « Square East-Preston ». Montant des travaux : 20 990.75 €. Dossier recevable.

Mottereau. Réalisation d'un pavillon à usage locatif pour des personnes âgées. Montant des travaux : 97 298.10 €. Dossier recevable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de la Commission des finances. A savoir :

Brou : attribution de 2 100.00 €, en application de la règle d'attribution établie en 2010.

Mottereau : attribution de 5 000.00 €, à titre solidaire et exceptionnel.

#### **5 – Demandes de subvention**

##### Réhabilitation et extension des locaux scolaires intercommunaux, sis à Unverre.

Sollicitation d'une aide relative à l'installation d'un chauffage géothermique.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la demande d'aide à l'installation d'un chauffage géothermique – dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des locaux scolaires intercommunaux, sis à Unverre - auprès de l'ADEME, pour un montant le plus élevé possible et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette opération.

##### Demandes de subvention aux élus du département dans le cadre des « Enveloppes Parlementaires ».

Réhabilitation et mise aux normes de différentes structures scolaires : école maternelle Chat Perché et école élémentaires Jules Verne, sises à Brou ; école primaire, sise à La Bazoche-Gouet.

Approbation du Conseil Communautaire qui autorise Monsieur le Président à demander les subventions « Enveloppe Parlementaire » pour un montant le plus élevé possible et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces opérations.

#### **B – Consultation – Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine.**

Dans le cadre de la relance de la politique de la maîtrise de l'énergie, les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments sont incités à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Cette demande a pour objectif de leur permettre d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise de consommations d'énergie rentables économiquement.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour donner un avis au lancement d'une consultation pour l'analyse de la situation du patrimoine de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, approuvent le lancement de la consultation pour l'analyse de la situation du patrimoine de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

#### **C – Commission d'appels d'offres**

Monsieur le Président présente, au Conseil Communautaire, les propositions de la Commission d'Appel d'offres, réunie le 11 avril 2011. Opérations Z.A. Villoiseau (Brou) et Groupe scolaire d'Yèvres.

### **Z.A. Villoiseau**

- Réfection de la chaussée et ralentisseur. Proposition de la C.A.O. : entreprise ENROPLUS, sise Le Bardon (41130), pour un montant de 15 163.20 €. HT.
- Réalisation d'un passage piétons. Proposition de la C.A.O. : Entreprise PAV'ROX, sise à Dammarie (28360), pour un montant de 5 471.41 € HT (avec option mal voyant)

### **Groupe scolaire d'Yèvres.** Travaux de réhabilitation et de mises aux normes.

- 1** - Contrôleur technique. Proposition de la C.A.O. : Société QUALICONSULT, sise à Olivet (45166), pour un montant négocié de 1900.00 € HT.
- 2** - Coordonnateur SPS. Proposition de la C.A.O. : Cabinet DALEO, sis à Mer (41500), pour un montant de 450.00 €. HT.

### **Ecole maternelle** : attribution des lots

**Lot 1** – démolition-maçonnerie. Proposition de la C.A.O. : entreprise LOISEAU, sise à Chassant (28480), pour un montant négocié de 14 750.00 €. HT.

**Lot 2** – charpente-couverture-zinguerie. Proposition de la C.A.O. : entreprise COISPEAU, sise à Yèvres (28160), pour un montant négocié 4 600.41 €. HT.

**Lot 3** – menuiseries intérieures et extérieures. Proposition de la C.A.O. : entreprise CHOPLIN, sise à Yèvres (28160), montant 4 250.00 €. HT.

### **Ecole élémentaire** : attribution des lots

**Lot 1** – maçonnerie. Proposition de la C.A.O. : modification du projet. Les offres ne correspondant plus à l'opération projetée, les membres de la Commission d'appel d'offres décident de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**Lot 2** - couverture-charpente-zinguerie. Proposition de la C.A.O. : entreprise COISPEAU, sise à Yèvres (28160). Montant négocié : 33 399.59 € HT : options comprises (FEL'X, peinture, ...) et démontage cheminée (travaux anciennement prévus au lot maçonnerie)

**Lot 3** - menuiseries intérieures/extérieures. Proposition de la C.A.O. : entreprise CHOPLIN, sise à Yèvres (28160), montant négocié : 14 994.00 € HT (compris châssis fixe supplémentaire, en remplacement des travaux prévus au lot maçonnerie).

**Lot 4** - isolation-faux plafond. Proposition de la C.A.O. : entreprise LETOURNEUX, sise à Mondoubleau (41170), montant négocié : 9 886.40 € HT (abandon des prestations concernant le grenier).

**Lot 5** – électricité. Proposition de la C.A.O. : entreprise MELET, sise à Yèvres (28160), montant : 5 108.15 € HT.

**Lot 6** - chauffage-plomberie. Proposition de la C.A.O. : entreprise HERVE Fils, sise à Yèvres (28160), montant négocié : 9 600.00 €. HT, compris options et en particulier répartiteur d'eau de chauffage à températures différentes.

**Lot 7** - peinture-revêtements muraux. Proposition de l'entreprise LEDUC, sise à Nogent-le-Rotrou (28404), montant négocié : 4 569.32 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent, à l'unanimité, les propositions d'attribution des marchés aux entreprises et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces opérations.

Monsieur le Président présente, au Conseil Communautaire, les propositions de la Commission d'Appel d'offres, réunie le 9 mai 2011.

Opérations « Réhabilitation et extension du Groupe scolaire d'Unverre » et « travaux de rénovation et mise en conformité des écoles intercommunales : Chat Perché et Jules Verne à Brou et école primaire de La Bazoche-Gouet ».

### **Groupe scolaire d'Unverre**

**Travaux** : les membres de la C.A.O. constatent un manque de concurrence pour un certain nombre de lots. Les offres reçues pour les autres lots dépassent les montants estimatifs de la maîtrise d'œuvre.

La Commission demande au Maître d'œuvre de rechercher les pistes de progrès en termes d'économie et d'en rendre compte le 16 mai 2011.

**Démolition des préfabriqués existants.** Proposition de la C.A.O. : entreprise SN TTC SAS, sise à Mainvilliers (28302), montant : 6 650.00 €. HT.

**Ecoles Intercommunales.** Travaux de rénovation et mise aux normes des établissements scolaires suivants :

Ecole maternelle « Chat Perché », sise à Brou  
Ecole élémentaire « Jules Verne », sise à Brou  
Ecole primaire de La Bazoche-Gouet

Les offres jugées recevables sont étudiées par les membres de la Commission qui décident que les propositions d'attributions se feront après négociation, lors d'une réunion prévue le 16 mai 2011.

Monsieur le Président présente, au Conseil Communautaire, les propositions de la Commission d'Appel d'offres, réunie le 16 mai 2011 : opérations « Réhabilitation et extension du Groupe scolaire d'Unverre » et « travaux et mise en conformité des écoles intercommunales : Chat Perché et Jules Verne à Brou et école primaire de La Bazoche-Gouet ».

### **Groupe scolaire d'Unverre**

Travaux : les membres de la C.A.O. déclarent que les lots n° 9 (plomberie), n° 10 (chauffage-VMC), et n° 11 (électricité), pour lesquels le nombre d'offres reçues paraît suffisant, feront l'objet de discussions avec les entreprises candidates. Marchés relancés, pour les autres lots.

**Ecoles intercommunales** : travaux de rénovation et mises en conformité des locaux scolaires.

#### **Ecole maternelle « Chat Perché »**

Lot électricité. Proposition de la C.A.O. : entreprise MELET, sise à Yèvres (28160). Tranche ferme : montant négocié : 750.00 € HT. Tranche conditionnelle : montant négocié : 3 245.00 € HT (+ 550.00 € HT pour reprendre et rallonger les bouches de VMC, si non compris par le plaquiste).

Lot plomberie. Proposition de la C.A.O. : entreprise MELET, sise à Yèvres (28160). Tranche ferme : montant négocié : 6 000.00 € HT.

Lot faux-plafond. Proposition de la C.A.O. : entreprise BEAUGENDRE, sise à Vernouillet (28500). Tranche ferme : 932.16 € HT ; tranche conditionnelle : 5800.32 € HT.

Lot peinture. Proposition de la C.A.O. : entreprise LEDUC, sise à Nogent-le-Rotrou (28404). Tranche ferme : montant négocié : 2065.69 € HT ; tranche conditionnelle : montant négocié 2587.50 € HT.

Lot menuiseries. Proposition de la C.A.O. : entreprise CAR-SI-BOIS, sise à Brou. Tranche ferme : montant négocié 620 € HT ; tranche conditionnelle : montant négocié 17 000 € HT.

Lot carrelage. Proposition de la C.A.O. : lot non attribué (1 seule offre : manque de concurrence).

#### **Ecole élémentaire « Jules Verne » - remplacement des fenêtres façade Nord-Ouest**

Lot menuiseries extérieures. Proposition de la commission : entreprise CAR-SI-BOIS, sise à Brou (28160), pour un montant négocié de 29 300.00 € HT (afin d'aligner les 2 offres concurrentes pré-retenues par la commission, la prestation de reprise soignée des tableaux a été retirée de ces 2 offres).

Reprise soignée des tableaux (compris parties inférieures dégradées par vétusté) : CAR-SI-BOIS : 5200 €.HT.

#### **Ecole élémentaire de La Bazoche-Gouet.** Travaux classe de la Directrice.

Lot isolation/faux-plafond. Proposition de la C.A.O. : entreprise LETOURNEUX, sise à Mondoubleau (41170), pour un montant de 9 292.00 €. HT.

Lot menuiseries extérieures. Proposition de la C.A.O. : entreprise FERMETURES DUNOISES, sise à Chatillon-en-Dunois (28290), pour un montant négocié de 12 469.23 €. HT (compris impôts au-dessus des portes).

Lot électricité. Proposition de la C.A.O. : entreprise LTE, sise à Mainvilliers (28302), pour un montant négocié de 12 400.00 €. HT (électricité et dalles plafonds chauffants).

Lot peinture. Proposition de la C.A.O. : entreprise LEDUC, sise à Nogent-le-Rotrou (28404), pour un montant négocié de 4 058.44 €. HT.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent, à l'unanimité, les propositions de la Commission d'Appel d'offres et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces opérations.

#### **Affaires scolaires. Dépenses de fonctionnement.**

Proposition de budget de fonctionnement concernant les dépenses générées par la scolarité primaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

1- Dépenses scolaires : 60.00 € par enfant

2 - Transport scolaire (sauf voyage de fin d'année) : 630.00 € par classe.

### 3 - Participation au financement des « classes vertes »

Présentation du projet à la Commission des Affaires scolaires ;

Montant du financement de la Communauté de Communes : 200.00 €/enfant ; 6 000.00 € maximum par projet

Financement annuel de quatre projets maximum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget « Affaires scolaires », tel que proposé.

### **D - Environnement**

Projet de fusion entre le Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée du Loir, le Syndicat Mixte Intercommunal du Pays d'Assainissement du Secteur Rural de Brou, le Syndicat Mixte Intercommunal du Pays d'Authon-du-Perche-Brou pour l'Aménagement et l'Entretien des Emissaires et de la Voirie et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement de la région de Sandarville.

Ce projet de création d'un nouveau syndicat s'inscrit dans l'objectif de renforcement de l'intercommunalité. Il est de nature à favoriser l'association des communes concernées au sein d'un espace de solidarité en vue de gérer en Eure-et-Loir, les eaux superficielles du bassin du Loir et de ses affluents.

Les membres du Conseil Communautaire informés, en amont de la réunion de ce jour, du projet de création au 1<sup>er</sup> octobre 2011, d'un Syndicat Unique d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir, sont appelés à se prononcer sur le projet de périmètre (63 communes représentées par des Communautés de Communes au sein de quatre syndicats appelés à fusionner, pour une population totale de 59 590 habitants) et sur le projet de statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention), approuvent les projets de périmètre et de statuts proposés, dans le cadre du projet de création d'un Syndicat Unique d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-en-Loir.

### **E – Groupe scolaire d'Yèvres : contrat gaz**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la reconduction du contrat gaz pour le groupe scolaire d'Yèvres.

### **F - Gestion du Personnel**

#### 1 - Reconduction de la convention de mise à disposition - à la C.D.C du Perche-Gouet - du personnel technique communal de La Bazoche-Gouet.

La Communauté de Communes et la Commune de La Bazoche-Gouet ont convenu, d'un commun accord, la mise à disposition partielle et temporaire des agents des services techniques communaux, pour des petits travaux de réparations et d'entretien nécessaires au bon fonctionnement des structures sur les bâtiments intercommunaux, sis sur le territoire de ladite commune.

La convention de mise à disposition étant arrivée à son terme, l'Assemblée est sollicitée pour sa reconduction.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à reconduire la convention de mise à disposition et à signer tout document afférent à cette opération.

#### 2 - Aide sociale en faveur du personnel de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Monsieur le Président rappelle les obligations des collectivités au titre de l'Action Sociale qui vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'Enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Dépenses obligatoires : loi du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique.

Accord de principe, à l'unanimité, de l'Assemblée délibérante, qui déterminera le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'Action Sociale ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, lors d'une prochaine séance.

#### 3 - Création de postes.

Rappel : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. C'est pourquoi, il appartient au Conseil Communautaire de donner son avis sur les créations de postes.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, telles qu'elles ressortent des statuts de la Communauté de Communes du Perche-Gouet font défaut.

C'est pourquoi, il sollicite l'avis du Conseil Communautaire pour la création d'un poste permanent de Rédacteur Territorial ou d'un poste d'Attaché territorial, à temps complet (35/35<sup>e</sup>) - **adjoint à la Directrice Générale des Services** - à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les créations de postes proposées et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces opérations.

#### 4 - Aide au recrutement : appel à la compétence du CDG 28.

Depuis le 31 mars 2008, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir met en œuvre une mission facultative payante – « Aide aux recrutements » - à destination des collectivités affiliées ou non, du département d'Eure-et-Loir, en situation de recrutement.

Cette mission consiste à faire appel à la compétence du Centre de Gestion, sur trois niveaux d'intervention cumulables ou non. Possibilité, selon une formule à la carte, d'associer le Centre de Gestion sur la rédaction intégrale de l'annonce : 30 € ; la sélection des candidatures : 50 € ; la participation aux entretiens de recrutement : 105 €. Ces montants sont forfaitaires, hors frais de déplacements au réel éventuels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la mission facultative payante du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dénommée « Aide au recrutement » ; autorise le Président à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir s'inscrivant dans le cadre de l'une de cette procédure ; prend acte que cette adhésion n'engendre aucune cotisation annuelle pour la collectivité ; prend acte de la révision annuelle éventuelle des tarifs par le Conseil d'administration du Centre de Gestion.

### **G - Manifestation OLYMPERCHE 2011.**

#### 1 - Repas : facturation

La manifestation OLYMPERCHE 2011, organisée par la Communauté de Communes, dans le cadre des Accueils de loisirs, aura lieu le 15 juin 2011. Les Communautés de Communes du Perche, de l'Orée du Perche, et le SIVOS Mâle La Rouge participeront à cette journée.

L'Assemblée est sollicitée pour donner son avis à la proposition de facturer les repas proposés par la Communauté de Communes du Perche-Gouet aux collectivités participantes. Proposition de tarif : 4 €/repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

A savoir : facturation des repas aux collectivités participantes : 4 €/repas.

#### 2 – Demande de subvention « Leader Grand Perche ».

La manifestation OLYMPERCHE 2011 (15 juin 2011), organisée par la Communauté de Communes, dans le cadre des Accueils de loisirs, génère un investissement.

C'est pourquoi, une demande de subvention « Leader Grand Perche » a été sollicitée auprès du Pays Perche Ornaïs, dans le cadre du financement de cette journée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à la demande de subvention « Leader Grand Perche », auprès du Pays Perche Ornaïs.

### **H - Politique d'accueil des référents locaux**

Pour optimiser l'accueil et faciliter l'installation dans le Perche de nouveaux actifs, et en particulier des porteurs de projet économique, les Pays du Perche Ornaïs et d'Eure-et-Loir ont initié en 2009 une série d'actions, avec le soutien financier du programme européen LEADER.

Il est prévu, en 2011, de mettre en place un réseau de référents-élus sur chacune des communautés de communes du Perche (6 sur l'Eure et Loir et 8 sur l'Orne). Ces référents constitueront un relais local de la politique d'accueil dans le Perche.

Ils seront chargés d'accueillir les porteurs de projet-nouveaux arrivants orientés par le pays ; de détecter les besoins et opportunités locales d'activité et faire remonter l'information vers le pays et participeront au réseau d'accueil du Perche.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Monsieur François MALZERT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué aux Développement Economique, référent de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, dans le cadre de la politique d'accueil.